

## Direction générale de l'alimentation

## Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

## Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants

Dossier suivi par : SS

Réf: 2010023TRAN10099



BAYER SAS  
service homologation  
16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR  
CP310  
69337 LYON CEDEX 09  
FRANCE

Paris, le 16 JUIL. 2010

### Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de transfert entre sociétés d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

Nº Intrant : 2010023 - DECIS PROTECH AMM n° 2010023

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif.

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICSPV, Sous-directrice de la qualité et de la protection des végétaux

es vegetal

Emmanuelle SOUBEYRAN

*Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :*

---

### **Descriptif de l'Intrant**

N°intran : 2010023 Nom commercial : **DECIS PROTECH**

Produits Phytopharmaceutiques  
N° AMM : 2010023

Type commercial : Produit de référence  
Composition : Deltamethrine 15 G/L

Vu l'avis de l'Afssa du 19 mai 2010

**Autorisation de transfert de la préparation DECIS PROTECH détenue par BAYER CROPSCIENCE FRANCE SAS vers BAYER SAS.**

### **Dénominations commerciales**

DECIS PROTECH

### **Firme détentrice**

BAYER SAS

Ancienne firme :  
BAYER CROPSCIENCE FRANCE SAS

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICSPV, Sous-directrice de la qualité et de la protection des végétaux

16 JUIL. 2010



Emmanuelle SOUBEYRAN